

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Ressources Humaines – Création de postes et modalités de recrutement

Rapporteur : Christian EXCOFFON

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 1^{er} juin 2026.

Les effectifs du CIAS Arlysère étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux, il y a lieu de procéder à des modifications des emplois du CIAS Arlysère et d'en préciser les modalités de recrutement.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

DATE D'EFFET	SERVICE	POSTE AJOUTE	POSTE SUPPRIME	NIVEAU DE RECRUTEMENT	MOTIF
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 3h		Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 3h	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe 3h36	Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 6h	Adjoint d'animation 3h32	Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 8h06		Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 14h15		Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
01/09/2026	Enfance Jeunesse	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 3h		Pas de diplôme spécifique requis	CDD - Emploi TNC < 50 %
05/03/2026	EHPAD ARLYSÈRE	Cadre d'emplois des Aides-soignantes TC		Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Régularisation Temps de travail
01/01/2023	EHPAD ARLYSÈRE	Cadre d'emplois des Aides-soignantes 28h		Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou équivalent	Régularisation
01/07/2026	EHPAD LA BATHIE		Agent social principal 2 ^{ème} classe 28h		Changement de temps de travail

01/07/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 35h		Pas de diplôme spécifique requis	Changement de temps de travail
01/07/2026	EHPAD LA BATHIE		Agent social 28h		Changement de temps de travail
01/07/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 35h		Pas de diplôme spécifique requis	Changement de temps de travail
06/09/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 35h		Pas de diplôme spécifique requis	Régularisation
16/11/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Aides- soignantes 35h		Diplôme d'Etat d'Aide- soignant ou équivalent	Régularisation
01/10/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Agents sociaux 35h		Pas de diplôme spécifique requis	Régularisation
01/09/2026	EHPAD ARLYSERE	Cadre d'emplois des Infirmières en soins généraux 28h		Diplôme d'Etat d'Infirmière ou équivalent	Création de poste

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans. Les contrats des agents seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée ;
- L.332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L.4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

Ces agents seront rémunérés en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

S'agissant du niveau de recrutement, il est fixé conformément au tableau ci-dessus.

Les recrutements des agents contractuels seront prononcés à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications d'emplois comme indiquées ci-dessus ainsi que les modalités de recrutement.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

